

Page de garde pour la fiche de données de sécurité conforme

Date d'édition: 30.10.2015
Remplace toutes les éditions précédentes

Nom commercial: **MOLYKOTE D-321 R SPRAY**

FDS: version/date : 1.5 / 10.12.2015

Fournisseur: Credimex AG
Untere Gründlistrasse 7
6055 Alpnach
Suisse
Tél. +41 41 666 29 49
Fax +41 41 666 29 50

Informations technique: E-Mail credimex@credimex.ch

Numéro d'Urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique Tél. 145 (24 h)

Producteur: Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe
Belgien

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version 1.5 Date de révision: 10.12.2015 Numéro de la FDS: 1368860-00006 Date de dernière parution: 30.10.2015
Date de la première version publiée: 17.02.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY
Code du produit : 000000000001659766, 000000000001659766

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiants et additifs de lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur : 65091

Téléphone : English Tel: +49 611237507
Deutsch Tel: +49 611237500
Français Tel: +32 64511149
Italiano Tel: +32 64511170
Español Tel: +32 64511163

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdseu@dowcorning.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158
Dow Corning (Seneffe 24h) Tél: +32 64 888240
Centre antipoisons : +32 (0)70 245 245 (24/24, produits dangereux seulement)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.10.2015
1.5	10.12.2015	1368860-00006	Date de la première version publiée: 17.02.2015

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Stockage:	
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Bisulfure de molybdène
aérosol

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version 1.5 Date de révision: 10.12.2015 Numéro de la FDS: 1368860-00006 Date de dernière parution: 30.10.2015
 Date de la première version publiée: 17.02.2015

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1 265-185-4	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336 STOT RE1; H372 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	>= 2,5 - < 10
Titanate de polybutyle	9022-96-2	Flam. Liq.3; H226 Eye Irrit.2; H319	>= 3 - < 10
Oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 01-2119463881-32	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.10.2015
1.5	10.12.2015	1368860-00006	Date de la première version publiée: 17.02.2015

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de métaux
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.10.2015
1.5	10.12.2015	1368860-00006	Date de la première version publiée: 17.02.2015

Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Enlever avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.5	10.12.2015	1368860-00006	30.10.2015
			Date de la première version publiée:
			17.02.2015

Conserver à l'abri de l'eau.
Protéger de l'humidité.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs
Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations concernant l'utilisation des silicones/huiles organiques dans les applications en aérosols pour les consommateurs, veuillez vous référer aux indications du document concernant l'utilisation de ces types de substances dans les applications en aérosols pour les consommateurs, applications qui ont été développées par l'industrie des silicones (www.SEHSC.com) ou contacter le service à la clientèle de Dow Corning Group.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposi-	Paramètres de contrôle	Base

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version 1.5 Date de révision: 10.12.2015 Numéro de la FDS: 1368860-00006 Date de dernière parution: 30.10.2015
 Date de la première version publiée: 17.02.2015

		tion)		
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	CH SUVA
		VLE	3.200 ppm 7.200 mg/m ³	CH SUVA
Acétate de n-butyle	123-86-4	VME	100 ppm 480 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	200 ppm 960 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Propane	74-98-6	VME	1.000 ppm 1.800 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
		VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
Disulfure de molybdène	1317-33-5	VME (poussières inhalables)	10 mg/m ³ (Molybdène)	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
Graphite	7782-42-5	VME (poussières alvéolaires)	2,5 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME (poussières inhalables)	5 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Oxyde de zinc	1314-13-2	VME (fumées alvéolaires)	3 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			
		VLE (fumées alvéolaires)	3 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Butane-1-ol	71-36-3	VME	50 ppm	CH SUVA

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version 1.5 Date de révision: 10.12.2015 Numéro de la FDS: 1368860-00006 Date de dernière parution: 30.10.2015
 Date de la première version publiée: 17.02.2015

			150 mg/m3	
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	50 ppm 150 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	960 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	960 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	480 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	480 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	859,7 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	859,7 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	102,34 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	102,34 mg/m3
	Graphite	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	813 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,2 mg/m3
	Oxyde de zinc	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version 1.5 Date de révision: 10.12.2015 Numéro de la FDS: 1368860-00006 Date de dernière parution: 30.10.2015
 Date de la première version publiée: 17.02.2015

	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg p.c./jour
--	--------------------	-----------	------------------------------------	-------------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Acétate de n-butyle	Eau douce	0,18 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,36 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	35,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg
	Sédiment marin	0,0981 mg/kg
	Sol	0,0903 mg/kg
Oxyde de zinc	Eau douce	20,6 µg/l
	Eau de mer	6,1 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	52 µg/l
	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg
	Sédiment marin	56,5 mg/kg
	Sol	35,6 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).
 Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
 Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail
 N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
 Lunettes de protection

Protection des mains
 Matériel : Gants imperméables
 Gants ignifuges

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version 1.5	Date de révision: 10.12.2015	Numéro de la FDS: 1368860-00006	Date de dernière parution: 30.10.2015 Date de la première version publiée: 17.02.2015
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

Protection de la peau et du corps	: Porter les équipements de protection individuelle suivants: Tenue de protection antistatique ignifuge.
Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	: Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: Aérosol contenant un gaz dissous
Couleur	: noir
Odeur	: de solvant
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1,05
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.10.2015
1.5	10.12.2015	1368860-00006	Date de la première version publiée: 17.02.2015

Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire	:	Donnée non disponible
-------------------	---	-----------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Aérosol extrêmement inflammable. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée. Peut réagir avec les agents oxydants forts. Des produits de décomposition dangereux se formeront au contact de l'eau ou de l'air humide.
-----------------------	---	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Exposition à l'humidité. Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---	---

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants Eau
-------------------	---	-----------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air humide	:	Butane-1-ol
------------------------------------	---	-------------

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version 1.5 Date de révision: 10.12.2015 Numéro de la FDS: 1368860-00006 Date de dernière parution: 30.10.2015
Date de la première version publiée: 17.02.2015

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 13,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.10.2015
1.5	10.12.2015	1368860-00006	Date de la première version publiée: 17.02.2015

Evaluation: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Oxyde de zinc:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Titanate de polybutyle:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Oxyde de zinc:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de zinc:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.10.2015
1.5	10.12.2015	1368860-00006	Date de la première version publiée: 17.02.2015

- Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)
- Oxyde de zinc:**
Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 13 semaines
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version 1.5 Date de révision: 10.12.2015 Numéro de la FDS: 1368860-00006 Date de dernière parution: 30.10.2015
Date de la première version publiée: 17.02.2015

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de zinc:
Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Hamster
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Organes cibles: Système nerveux central

Evaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Oxyde de zinc:

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins

Toxicité à dose répétée**Composants:****Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Espèce: Rat

NOAEL: 2,34 mg/l

LOAEL: 4,67 mg/l

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version 1.5 Date de révision: 10.12.2015 Numéro de la FDS: 1368860-00006 Date de dernière parution: 30.10.2015
Date de la première version publiée: 17.02.2015

Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 6 mois
Méthode: OCDE ligne directrice 413
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de zinc:

Espèce: Rat
NOAEL: 1,5 mg/m³
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition: 3 mois
Méthode: OCDE ligne directrice 413

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Expérience de l'exposition humaine**Composants:****Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central
Symptômes: Vertiges, Migraine, Troubles neurologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 - 30 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10 - 22 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,6 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.5	10.12.2015	1368860-00006	30.10.2015
			Date de la première version publiée:
			17.02.2015

- Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):
0,22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 0,097 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Oxyde de zinc:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 330 - 780 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,9 - 16,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 136 µg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 24 µg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les bactéries : CE50 : 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 199 µg/l
Durée d'exposition: 30 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 37 µg/l

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version 1.5	Date de révision: 10.12.2015	Numéro de la FDS: 1368860-00006	Date de dernière parution: 30.10.2015 Date de la première version publiée: 17.02.2015
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 74,7 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Titanate de polybutyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de zinc:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 177

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.10.2015
1.5	10.12.2015	1368860-00006	Date de la première version publiée: 17.02.2015

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas brûler.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADN	: UN 1950
ADR	: UN 1950
RID	: UN 1950
IMDG	: UN 1950
IATA	: UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: AÉROSOLS
ADR	: AÉROSOLS
RID	: AÉROSOLS
IMDG	: AEROSOLS
IATA	: Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 2.1
ADR	: 2.1
RID	: 2.1
IMDG	: 2.1
IATA	: 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Étiquettes	: 2.1
ADR	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.10.2015
1.5	10.12.2015	1368860-00006	Date de la première version publiée: 17.02.2015

Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.10.2015
1.5	10.12.2015	1368860-00006	Date de la première version publiée: 17.02.2015

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P3a	AÉROSOLS INFLAMMABLES	150 t	500 t
18	Gaz liquéfiés extrêmement inflammables (y compris GPL) et gaz naturel	50 t	200 t
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2.500 t	25.000 t

Autres réglementations : Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

L'ordonnance sur la protection de la maternité définit les substances chimiques avec lesquelles les femmes enceintes et les femmes qui allaitent ne peuvent être en contact ou auxquelles elles ne peuvent être exposées pendant leur travail, que si un spécialiste a établi dans le cadre d'une analyse de risques que les activités que la mère est appelée à effectuer, compte tenu des mesures de protection prises, ne mettent pas sa santé ni celle de l'enfant en danger.

L'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs et l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes définissent les substances chimiques avec lesquelles les jeunes de moins de 18 ans révolus ne peuvent être en contact ou auxquelles ils ne peuvent être exposés pendant leur travail, que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version 1.5	Date de révision: 10.12.2015	Numéro de la FDS: 1368860-00006	Date de dernière parution: 30.10.2015 Date de la première version publiée: 17.02.2015
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

l'économie (SECO) a autorisé une exception.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

NZIoC	: Tous les composants sont listés ou dispensés.
TSCA	: Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont incluses ou exemptes des listes des substances chimiques de l'inventaire TSCA.
PICCS	: Tous les composants sont listés ou dispensés.
KECI	: Tous les composants sont listés, exemptés ou notifiés.
IECSC	: Tous les composants sont listés ou dispensés.
AICS	: Tous les composants sont listés ou dispensés.
REACH	: Tous les ingrédients (pré-)enregistrés ou exemptés.
ENCS/ISHL	: Certains composants ne sont pas listés ni identifiés dans le ENCS/ISHL.
DSL	: Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).
TCSI	: Tous les composants sont listés ou dispensés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.10.2015
1.5	10.12.2015	1368860-00006	Date de la première version publiée: 17.02.2015

Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH SUVA	: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	: Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
---	---

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

MOLYKOTE(R) D-321 R SPRAY

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.10.2015
1.5	10.12.2015	1368860-00006	Date de la première version publiée: 17.02.2015

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR